

**École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est**

**Livret des études**

**2024–2025**

**HMONP**

**Habilitation de l'architecte  
diplômé d'État à exercer  
la maîtrise d'œuvre en son  
nom propre**

**L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (Ensa Paris-Est), créée en 1998, est l'une des vingt Écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Son projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires.**

Établissement public administratif d'enseignement supérieur, l'Ensa Paris-Est est placée sous la tutelle du ministère de la Culture. L'École est, depuis le premier janvier 2020, un établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel.

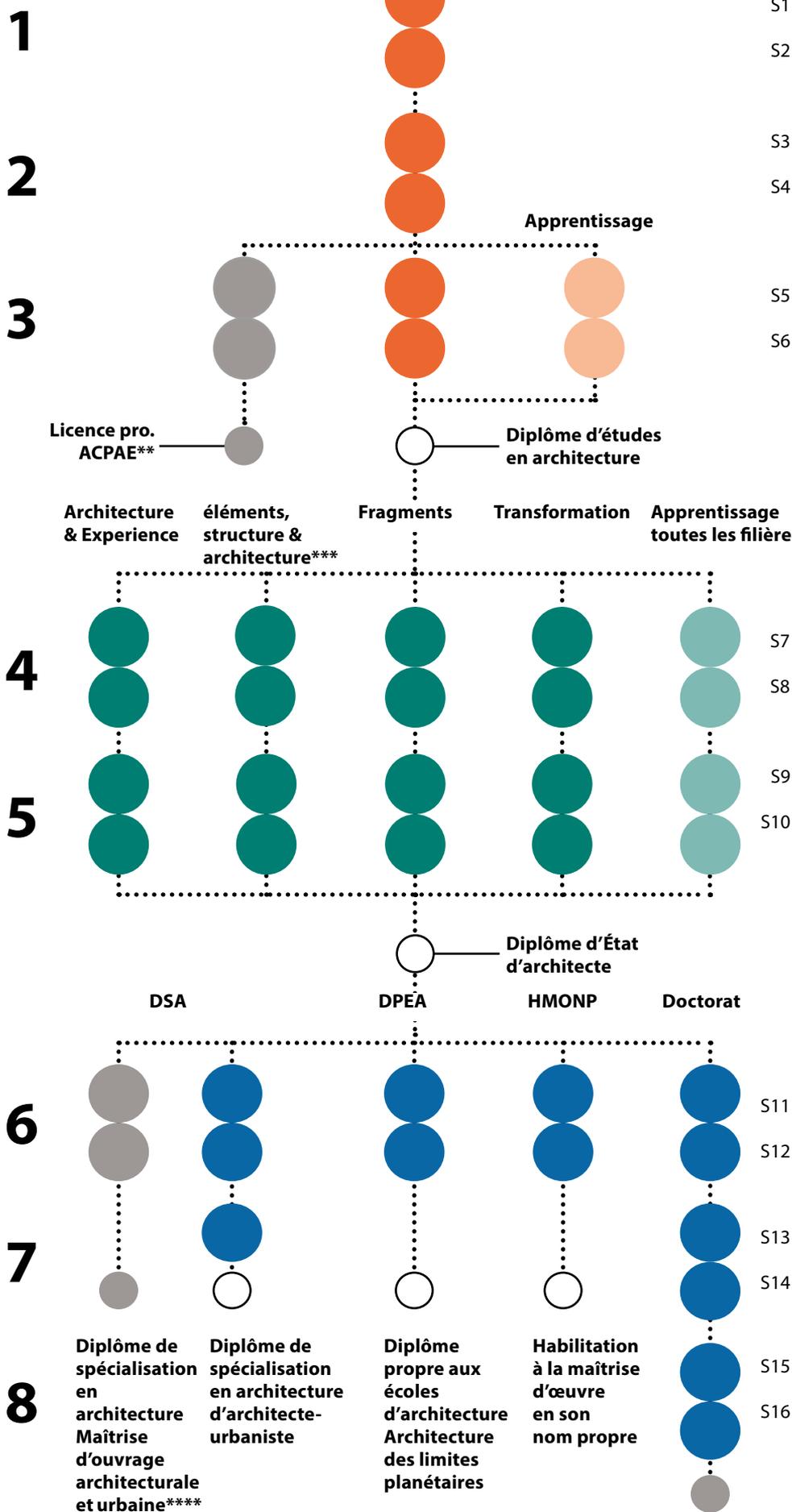
Elle forme des étudiants et des apprentis de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles jusqu'au diplôme d'État d'architecte, des candidats à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, des docteurs ainsi que des étudiants dans deux formations de spécialisation : le DSA d'architecte-urbaniste (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement « architecture et projet urbain ») et le post-master Architecture Post-Carbone (diplôme propre aux écoles d'architecture).

**L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est propose une formation initiale qui s'organise en trois cycles, structurés et validés par semestre : le 1<sup>er</sup> cycle de trois ans mène au diplôme d'études en architecture et confère le grade de licence, le 2<sup>e</sup> cycle de deux ans mène au diplôme d'État d'architecte et confère le grade de master. Cette formation peut être complétée par un 3<sup>e</sup> cycle comme le DSA, (18 mois) DPEA (1 an), une HMONP (1 an), un Doctorat (3 ans), ou tout autre diplôme de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle dans des domaines proches de l'architecture (licences et masters professionnels, masters de recherche, etc.).**

# Schéma des études

Années

Semestres



\* Licence de Génie-Civil. Formation en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers

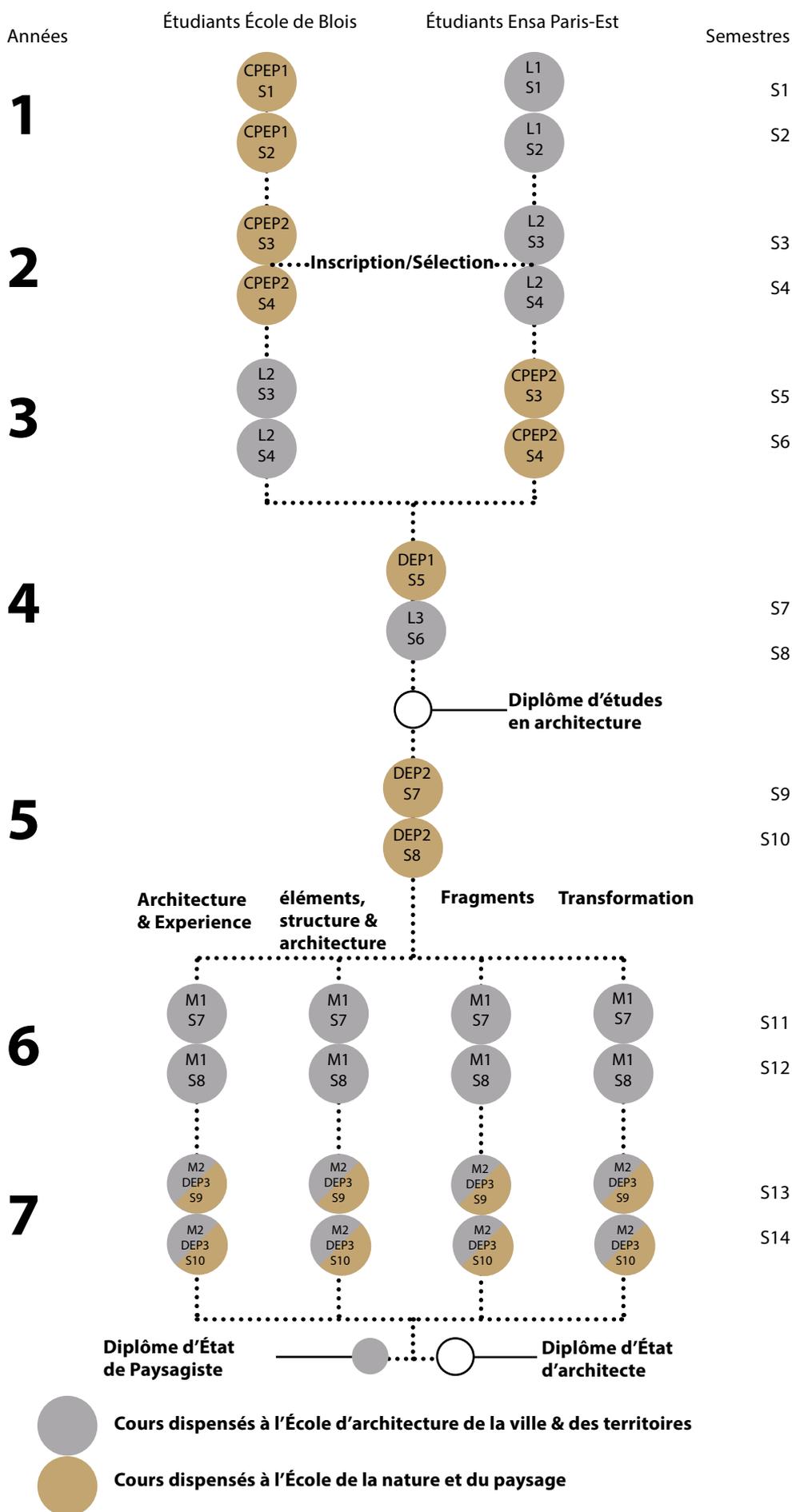
\*\* Licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE) visant une insertion professionnelle rapide. Formation en partenariat avec l'UPEM, l'ENSA Paris-Belleville, et l'EIVP

\*\*\* Programme « Structure et architecture », en partenariat avec l'école des Ponts ParisTech.

\*\*\*\* Formation en partenariat avec l'ENSA Paris-Belleville.

\*\*\*\*\* École doctorale VTT

# Schéma des études double diplôme avec l'Ensa Paris-Est et l'École de la nature et du paysage



# Licence

Premier cycle

## Première année

Projet  
Territoire  
Histoire et théorie  
Cultures constructives  
Représentation

## Deuxième année

Projet  
Territoire  
Histoire et théorie  
Cultures constructives  
Représentation

## Troisième année/apprentissage

Projet  
Territoire  
Histoire et théorie  
Cultures constructives  
Représentation

# Master

Deuxième cycle/apprentissage

## Architecture & Experience

Profession de foi  
Séminaire  
Projet

## Fragments

Profession de foi  
Séminaire  
Projet

## éléments, structure & architecture

Profession de foi  
Séminaire  
Projet

## Transformation

Profession de foi  
Séminaire  
Projet

## COO

Cours Obligatoires à Options

# Post-Diplôme

Troisième cycle  
et HMONP

## DSA

d'architecte-urbaniste

## DPEA

Architecture des limites planétaires

## HMONP

habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

## Doctorat

# Partenariat

## Structure et architecture

avec l'École nationale des ponts et chaussées

## Licence pro

avec l'Université Gustave Eiffel et Ensa de Paris-Belleville

## DSA MOA

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine  
avec l'Ensa de Paris-Belleville

## Licence de Génie-Civil

avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

# Doubles diplômes

## Université Diego Portales

École de la nature et du paysage  
(Blois)

**L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est une formation post diplôme ouverte aux architectes diplômés d'État (ADE). Elle a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. La HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.**

Elle est dirigée par Isabelle Biro architecte DPLG et Jean-Thibaut Bernard, architecte DPLG

Type de formation : « habilitante ».

Public : candidats issu de la formation initiale, candidats en demande de valorisation des acquis, salariés de la formation professionnelle continue, entrepreneurs du dispositif de l'École d'architecture Échelle Un.  
Prérequis : diplôme en architecture (DEA), ou équivalent.

Lieu de formation : Ensa Paris-Est

# Présentation

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. L'HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.

A l'École, la formation poursuit les objectifs suivants :

- se positionner sur l'enjeu de la responsabilité et les capacités critiques et réflexives des candidats sur le métier d'architecte maître d'œuvre ;
- permettre aux candidats d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser des connaissances dans les trois domaines spécifiques de l'HMONP :

1. les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission, les relations avec les différents partenaires ;
2. l'économie du projet et les liens avec les acteurs ;
3. les réglementations et les normes constructives, au regard d'une exigence de la qualité globale architecturale et urbaine.

La formation comprend et associe 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques, dispensées à l'école, au sein de cinq sessions thématiques réparties sur l'année universitaire et une mise en situation professionnelle obligatoire, de six mois minimum à temps plein, encadrés par un tuteur et un directeur d'études. Elle doit se réaliser au sein d'une structure d'accueil en France (agences ou sociétés d'architecture) ou à l'étranger, dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine hors auto-entreprenariat ou deux années minimum d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à une procédure de validation des acquis. Cette organisation temporelle permet une progressivité réflexive de la part des candidats qui opèrent des allers et des retours entre les apports théoriques et leur pratique professionnelle. La formation permet la validation de 60 crédits européens.

# Enseignements

La formation s'organise sur une année universitaire.

## **Enseignements théoriques et pratiques - 30 ects**

La formation comprend et associe :

- 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques dispensées au sein de cinq sessions thématiques (semaines intensives réparties de septembre à avril).

### **Semaines thématiques -**

- session 1 : Organisation et gestion de l'agence
- session 2 : Responsabilité de l'architecte
- session 3 : Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs
- session 4 : Normes et réglementations : contexte et matières à innover
- session 5 : Chantier : enjeu, pilotage, organisation, répartition des rôles

## **Mise en situation professionnelle - 30 ects**

- six mois minimum de mise en situation professionnelle à temps plein (hors enseignements) encadrés par un tuteur inscrit à l'ordre des architectes dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ou bien deux années minimum d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à la procédure de validation des acquis.
- la production écrite d'un mémoire intermédiaire et d'un mémoire professionnel final.
- une soutenance orale devant un jury.

La mise en situation professionnelle, la production écrite des mémoires et la soutenance orale devant le jury de la formation permettent la validation de 30 crédits européens.

# Semaine thématique

**Organisation et gestion de l'agence**  
Sophie Szpirglas

6

**Responsabilité de l'architecte**  
Jean-Thibaut Bernard

6

**Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs**  
Guillaume Boubet

6

**Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion**  
Isabelle Biro

6

**Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités**  
Jean-Thibaut Bernard

6

**Ateliers transversaux**

**Mise en situation professionnelle**

**Mémoires**  
mémoire intermédiaire  
mémoire final

15

**Soutenance**

15

**Total : 30**

**Total : 30**

**Organisation et gestion de l'agence**

Sophie Szpirglas

6 ECTS

**Responsabilité de l'architecte**

Jean-Thibaut Bernard

6

**Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs**

Guillaume Boubet

6

**Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion**

Isabelle Biro

6

**Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités**

Jean-Thibaut Bernard

6

**Ateliers transversaux**



# Organisation et gestion de l'agence

**Semaine thématique / Sophie Szpirglas**

Ces deux sessions thématiques sont considérées comme un séminaire d'ouverture et d'introduction au contexte professionnel que les étudiants vont découvrir au cours de leur mise en situation professionnelle.

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs. En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

## **Contenu**

### **Organisation et gestion de l'agence**

Jour 1 : Organisation de la profession (loi de 77, code des devoirs professionnels, organisations professionnelles (Ordre, Syndicats, ...)

Prospective et stratégie : rapport Daugé, observatoire de la profession, champs d'activité pour l'entreprise

Jour 2 : Prospective et stratégie : Evolution de la commande, prospection, communication.

Modes d'exercice : présentation et analyse comparée des différents statuts d'entreprise.»

« Jour 3 : Gestion financière : notions de comptabilité, système fiscal et social, comptabilité analytique, outils de gestion prévisionnelle. Règle de facturation, forme des factures, variation des prix, recouvrement. »

« Jour 4 : Organisation de la production : ressources, outils et méthodes de l'entreprise. Moyens de production (locaux, équipements). Organisation des ressources humaines : convention collective, contrats. »

« Jour 5 : Le contrat de maîtrise d'œuvre : typologie des contrats, principe de la négociation, suivi et avenants

Modes d'exercices : Présentation et analyse comparée des différents statuts (salarial, activité indépendante, sociétés, groupements ...).

### **Responsabilité de l'architecte**

Jour 1 : Organisation de la production : accès à la commande, moyens de production (locaux, équipement), planification, gestion et organisation des ressources informatiques.)

Gestion des ressources humaines : convention collective nationale, contrats de travail, temps de travail, rémunération, relations internes, organisation du travail

Jour 2 : Réglementation de la commande publique, Code des marchés publics, Loi MOP.

Jour 3 : Contrat de maîtrise d'œuvre : typologies de contrats, principe de la négociation, suivi et avenants.

Rémunération : prix de revient, prix de vente, facturations, décomptes d'honoraires, révision et actualisation, intérêts moratoires.

Estimation du temps, tableaux de bord comparaison prévision/réalité, outils de gestion prévisionnelle.

Assurance Construction : responsabilités professionnelles (civile, contractuelle, décennale, trentenaire), et système assurantiel.

### **Mode d'évaluation**

La validation des deux premières sessions se fait pour tous les candidats par QCM en fin de session. Pour les candidats disposant d'une mise en situation professionnelle, une fiche descriptive de la structure d'accueil de mise en situation professionnelle, selon un cadre élaboré lors de la semaine sera requise et insérée dans le mémoire professionnel.

# Responsabilité de l'architecte

**Semaine thématique** / Jean-Thibaut Bernard

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs.

En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

## **Contenu**

- Responsabilités professionnelles diverses.
- Responsabilités des constructeurs et assurances professionnelles
- Les rôles de l'Ordre des architectes et l'égalité professionnelle.
- Les responsabilités de l'architecte

## **Mode d'évaluation**

Travail de réflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

# Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

**Semaine thématique** / Guillaume Boubet

Personne physique ou personne morale pour laquelle se réalise un projet architectural, le rôle de la maîtrise d'ouvrage est primordial dans l'aboutissement de l'œuvre architecturale. Elle doit notamment la programmation du projet et la définition de son budget. A ce titre, la maîtrise d'ouvrage est souvent considérée par les architectes sortant des écoles comme un frein à la qualité architecturale. Des recherches montrent que, si les architectes souhaitent que les maîtres d'ouvrage leur fassent plus confiance, ces derniers attendent des niveaux de compétence qu'il est important d'acquérir, pour répondre à l'évolution des demandes. L'exemple du suivi de chantier est caractéristique sur ce sujet, tout comme la maîtrise de l'économie du projet. Les différentes interventions permettront de mieux connaître les objectifs et les attentes de maîtrises d'ouvrages.

## **Contenu**

Des retours d'expériences de maîtres d'ouvrages et d'architectes alimenteront le débat sur les enjeux de la commande, privée, publique, sociale, coopérative, alternative, et du particulier...

## **Mode d'évaluation**

Travail de réflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

## **Savoir-faire**

Acquisition des connaissances suivantes : logiques d'opérations ; droit d'auteur / code de la propriété intellectuelle.

## **Savoir-être**

Apprentissage des enjeux de la MOA, pour mieux dialoguer avec elle. Ceci afin d'établir et de maintenir la cohérence du projet, tout au long de son processus.

# Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

**Semaine thématique** / Isabelle Biro

Les lois, les normes et les produits techniques évoluent rapidement. Il ne s'agit donc pas de les connaître de manière exhaustive, mais d'en comprendre les origines et les objectifs. Cette approche maîtrisée des normes et des réglementations permet aux candidats à l'HMONP de prendre conscience que la conception du projet architectural entraîne un processus itératif au cours duquel des infléchissements et/ou des remises en cause ne doivent pas compromettre l'intention architecturale initiale, mais au contraire l'enrichir. À cette fin, l'architecte n'est pas seul. Il est entouré de différents intervenants (ingénieurs, acousticiens, contrôleurs techniques, industriels du bâtiment, coordinateurs SPS, SSI, architectes de sécurité, pompiers, mais aussi sociologues, ethnologues, etc.) avec lesquels il doit savoir dialoguer, en disposant lui-même d'une compréhension critique des textes. Ceci afin d'établir et de maintenir la cohérence globale du projet. Tels sont les enjeux, qui visent une qualité globale, architecturale et urbaine, au service des usagers.

## **Contenu**

La semaine thématique est organisée autour des interventions d'architectes, d'ingénieurs, d'acousticiens, de coordinateurs SP, etc.).

## **Mode d'évaluation**

Travail de réflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

## **Savoir-faire**

Acquisition des connaissances liées au cadre réglementaire et juridique.

## **Savoir-être**

Apprentissage des lois, normes pour mieux dialoguer avec tous les acteurs de l'acte de bâtir.

# Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

**Semaine thématique** / Jean-Thibaut Bernard

Force est de constater qu'aujourd'hui la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution est de plus en plus confiée à des intervenants autres que l'architecte. Face à ce constat, cette session thématique a pour but de sensibiliser les candidats à la nécessité de redonner à l'architecte une place centrale durant cette phase cruciale de concrétisation de l'œuvre architecturale. La maîtrise du chantier par l'architecte débute notamment par la constitution consciencieuse d'un DCE, garante d'un déroulement optimal du chantier. Elle passe également par la maîtrise des outils qui lui sont aujourd'hui offerts pour assurer la mission de DET. L'utilisation du BIM en fait évidemment aujourd'hui partie.

Connaitre l'ensemble des acteurs du chantier, être sensibilisé aux rôles et aux responsabilités de chacun d'entre eux, appréhender les différentes étapes qui jalonnent cette phase cruciale dans l'aboutissement de l'œuvre architecturale, depuis sa préparation à la livraison de l'œuvre architecturale, sont autant d'objectifs abordés durant cette semaine dédiée au chantier.

## **Contenu**

Celle-ci sera organisée autour des interventions d'architectes, de maîtres d'ouvrages, d'un aménageur et de représentants d'une entreprise de BTP. Les visites de deux opérations en cours de construction à Paris permettront d'approfondir in situ les thèmes spécifiques au chantier.

## **Mode d'évaluation**

Travail de réflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

# Ateliers transversaux

Des ateliers transversaux peuvent être proposés au cours des semaines thématiques

Ils prennent la forme de tables rondes, de méthodologie du mémoire professionnel, de calcul d'honoraires du temps passé, de préparation à l'oral et à la gestion du stress, d'atelier d'écriture de courriels efficaces, de séances critiques du portfolio...

Des visites à l'extérieur peuvent être organisées (agences d'architecture, Ordre des architectes...).

Mise en situation professionnelle

**Mémoires**  
mémoire intermédiaire  
mémoire final

15

**Soutenance**

15



# Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle s'effectue dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, au sein d'une structure d'accueil en France (agences ou sociétés d'architecture inscrites au tableau de l'Ordre des architectes) ou à l'étranger (au cas par cas).

D'une durée de six mois minimum à temps plein (hors enseignement), elle fait l'objet d'une demande d'approbation de mise en situation professionnelle en amont puis d'une convention tripartite et/ou d'une convention professionnelle dans le cadre de la formation continue.

Le tuteur doit obligatoirement être inscrit à l'ordre des architectes.

L'école n'accepte pas les candidats auto-entrepreneurs.

# Mémoires

## Travaux dirigés / Jean-Thibault Bernard et Isabelle Biro

La formation compte deux mémoires : un premier mémoire intermédiaire et un mémoire professionnel final.

### Contenu

#### Mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire est un document écrit, d'une dizaine de pages, qui peut comporter des fiches annexes permettant d'illustrer le propos. Cette première étape est confidentielle et permet une liberté d'expression au regard de la structure d'accueil. Ce travail est évalué par le directeur d'études. Le mémoire intermédiaire est un moment de vérification par l'enseignant référent de la pertinence de l'approche et de la méthode du candidat dans l'élaboration de son mémoire.

Pour les candidats relevant de la procédure de validation des acquis, le mémoire intermédiaire porte un premier regard critique sur le parcours professionnel et annonce une problématique que le candidat développera dans son mémoire professionnel final.

#### Mode d'évaluation du mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire fait l'objet d'une notation. Il doit être envoyé au directeur d'études à mi-parcours de la MSP. Il doit être rédigé en présentant et analysant le positionnement de la structure d'accueil, son mode de fonctionnement (juridique, organisationnel, modalités d'accès à la commande, projets en cours, tâches accomplies, etc.).

#### Mémoire professionnel final

Le mémoire professionnel final, document descriptif, analytique et prospectif permet au candidat de développer une problématique professionnelle au choix. Il a pour objectif de proposer un positionnement critique personnel sur la pratique de la maîtrise d'œuvre et de mettre en perspective le travail effectué pendant la MSP et/ou pendant le parcours professionnel du candidat avec une réflexion plus générale sur les conditions d'exercice de la profession. Ce travail doit montrer comment sont mis en pratique les enseignements dispensés au cours de la formation à l'HMONP. Le candidat est invité à réfléchir sur des hypothèses de projet professionnel, à court et à moyen terme. Il doit comprendre une vingtaine de pages maximum (de l'ordre de 60 000 signes) sans les annexes.

#### Mode d'évaluation du mémoire final

Pour un passage devant le jury, un exemplaire du mémoire professionnel final doit être signé (page de garde) par la structure d'accueil et noté par le directeur d'études. Une note supérieure ou égale à E permet le passage du candidat devant le jury et l'obtention de 10 ECTS.

**Livret des études**  
**École d'architecture**  
**de la ville & des territoires**  
**Paris-Est**  
**Ministère de la Culture**  
**Membre fondateur**  
**de l'Université Gustave Eiffel**  
**12 av. Blaise-Pascal**  
**77420 Champs-sur-Marne**  
**+33 (0)1 60 95 84 00**  
**paris-est.archi.fr**